



Dix-neuvième Assemblée annuelle de Parkinson Québec

Procès-verbal

Jeudi 26 mars 2020, de 18 h à 21 h 15
Par voie électronique (Microsoft Teams)

Grille des présences		
Prénom	Nom	Qualité
Linda	Bambonye	Présidente Parkinson Montréal-Laval - Vote
Joseph	Bartlett	Administrateur Parkinson Québec
Gérald	Bouffard	Administrateur Parkinson Québec
Nicole	Charpentier	Directrice générale Parkinson Québec
Daniel	Cauchon	Administrateur Parkinson Québec
Edmond	Chow	Administrateur Parkinson Québec
Marie-France	Cloutier	Trésorière Parkinson Montréal-Laval
Gabriel	Demers	Administrateur Parkinson Québec
Paul F.	Dupré	Président Parkinson Québec - Vote
Florent	Durieux	Administrateur Parkinson Québec
Jacques	Forest	Bénévole
Robert	Fournier	Président Parkinson Bas-St-Laurent (à distance) - Vote
Gérard	Frenette	Président Parkinson Centre-du-Québec.Mauricie (à distance) - Vote
Mélanie	Grenier	Administratrice Parkinson Québec
Jean	Hamel	Secrétaire CA Parkinson région Québec Chaudière-Appalaches
Julie	Henrichon	Candidate, CA Parkinson Québec
Jacques	Huppertz	Président Parkinson Estrie - Vote
Hélène	Lapointe	Vice-présidente Parkinson Centre-du-Québec.Mauricie (à distance)
André	Lemelin	Bénévole Parkinson Québec
Jean	Ménard	Président Parkinson Abitibi-Témiscamingue - Vote
Nicolas	Nadeau	Bénévole Parkinson Québec
Josée	Ouellette	Adjointe à la direction
Stéphanie	Proulx	Trésorière Parkinson Québec
Julien	Regoli	Candidat, CA Parkinson Québec
Carla	Reyes	Agente de développement à la communauté
Romain	Rigal	Coordonnateur au développement des services
Micheline	Roberge	Présidente parkinson région Québec Chaudière-Appalaches - Vote
Claire	Robert	Présidente Parkinson Outaouais - Vote
Nadia	Smaili	Administratrice Parkinson Québec
Gérard	Tardif	Administrateur Parkinson Québec
Lyne	Tremblay	Présidente Parkinson Saguenay Lac-St-Jean (à distance) - Vote

31 personnes présentes

Accueil des participants

19.01 Ouverture de l'Assemblée annuelle

Paul F. Dupré souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la Dix-neuvième Assemblée annuelle de Parkinson Québec et se présente comme président du Conseil d'administration (CA). Il déclare la rencontre ouverte à 18 h 05. Compte tenu des mesures sanitaires imposant la distanciation sociale liées la COVID-19, on demande aux membres d'adopter la résolution suivante :

Résolution 19.01 : Tenue de l'Assemblée annuelle par voie électronique

Attendu que Parkinson Québec doit produire sa reddition de compte au 31 mars et que celle-ci doit tenir compte des points abordés dans l'ordre du jour;

Étant donné les circonstances en lien avec la COVID-19, selon les recommandations des instances gouvernementales et du département de santé publique de limiter les rencontres entre personnes pour éviter la propagation du virus;

Étant donné qu'il est en notre pouvoir de tenir cette rencontre par voie électronique, de façon sécuritaire tout en respectant les recommandations citées ci-dessus;

Il est convenu de tenir l'Assemblée annuelle de Parkinson Québec par voie électronique, de convenir que celle-ci est valide et légitime et que tous les membres sont consentants.

Il est proposé et résolu

Par les membres de Parkinson Québec de se déclarer d'accord et consentant avec la tenue de l'Assemblée annuelle par voie électronique, d'en reconnaître la légitimité et d'autoriser, Paul F. Dupré président et Nicole Charpentier, directrice générale de Parkinson Québec à procéder à l'ouverture de la rencontre.

Proposé par : Gérard Frenette

Appuyé par : Micheline Roberge

Adopté à l'unanimité

Nicole Charpentier est présentée à titre de directrice générale de Parkinson Québec, et débute l'animation de la rencontre.

Désignation d'un président d'assemblée

Selon l'article 15 du Règlement administratif de Parkinson Québec, le président du CA préside l'Assemblée annuelle. Paul F. Dupré est donc nommé à titre de président d'Assemblée.

Désignation d'un secrétaire d'assemblée

Les membres sont sollicités pour désigner une secrétaire d'Assemblée. Josée Ouellette est proposée comme secrétaire d'assemblée.

Résolution 19.02 : Désignation d'une secrétaire d'Assemblée

Sous la proposition de Robert Fournier, appuyé par Jacques Huppertz, il est résolu et adopté à l'unanimité de nommer Josée Ouellette à titre de secrétaire d'Assemblée.

Révision des règles de fonctionnement selon le Règlement administratif de Parkinson Québec

Le président de l'Assemblée rappelle le Règlement administratif de Parkinson Québec relatif à l'assemblée annuelle :

- L'avis de convocation a été publié selon les délais prescrits sur le site Internet de Parkinson Québec et les documents pertinents ont été rendus disponibles et transmis;

- Les membres votants sont les huit (8) partenaires régionaux incorporés signataires de l'Accord et l'instance provinciale;
- Toutes les personnes présentes ont le droit de parole lors des périodes de questions qui sont prévues au cours de l'assemblée;
- Les responsabilités de l'assemblée sont rappelées;
- Les votes se font à main levée à moins qu'une personne demande un vote secret.

19.02 Constatation du quorum
Le quorum est constaté, 9/9 des membres, soit les instances signataires de l'Accord (8) et l'instance provinciale (1) sont représentées.

19.03 **Adoption du projet d'ordre du jour**
Le président de l'Assemblée fait appel aux membres en regard de leurs questions ou commentaires. On souhaite ajouter un point immédiatement après la période de questions. Ce point se nommera 19.08 Motion d'urgence. Le reste de l'ordre du jour sera décalé en conséquence.

Résolution 19.03 : Adoption de l'ordre du jour

Sous la proposition de Lyne Tremblay, appuyé de Linda Bambonye, l'ordre du jour incluant la modification présentée ci-dessous est adopté à l'unanimité.

19.04 Approbation des procès-verbaux des 28 mars 2019 et du 20 juin 2019
Le président fait appel aux membres en regard de leurs questions ou commentaires sur les procès-verbaux.

Procès-verbal du 28 mars 2019

Le procès-verbal est jugé conforme, aucun commentaire n'est émis.

Résolution 19.04 : Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée annuelle du 28 mars 2019

Sous la proposition de Gérard, appuyé de Jean Ménard le procès-verbal du 28 mars 2019 transmis est approuvé à l'unanimité.

Procès-verbal du 20 juin 2019

Étant donné que l'Assemblée annuelle du 20 juin fait suite à l'Assemblée annuelle du 28 mars, nous aurions du lire dix-huitième Assemblée annuelle. La modification au titre et à la numérotation sera apportée au procès-verbal.

Résolution 19.05 : Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée annuelle du 20 juin 2019

Sous la proposition de Linda Bambonye, appuyé de Robert Fournier le procès-verbal du 20 juin 2019 transmis, en tenant compte de la correction susmentionnée est approuvé à l'unanimité.

19.05 **Présentation et réception du Rapport annuel d'activités 2019**
Nicole Charpentier, directrice générale, présente le rapport annuel d'activités 2019. Le thème du Rapport annuel d'activités est « Trace ». Le choix de ce thème fait référence aux traces que laisse la maladie en chaque individu. Parkinson Québec travaille à accompagner ces gens afin de les aider à développer leur pouvoir d'agir et pour ultimement que ces « Traces » soient de lointains souvenirs.

Nicole Charpentier fait la présentation des membres du conseil d'administration, des membres de l'équipe de permanence de Parkinson Québec ainsi que des bureaux régionaux et comités locaux et les remercie pour leur apport, leur implication et leur engagement respectif. Elle tient aussi à mentionner la stabilité au sein des partenaires régionaux signataires de l'Accord. Cette stabilité favorise la croissance et permet à la communauté d'avoir des services locaux de qualité par un personnel concerné et impliqué.

Quelques faits saillants de l'année 2019, notamment, mais non exclusivement :

- Être la référence : La portée de Parkinson Québec envers la clientèle est en croissance cohérence avec le plan stratégique dont l'orientation #1 est d'être LA référence au Québec pour les gens vivants avec la maladie de Parkinson.
 - Collecte de fonds : Près de 2 M\$ amassé en 2019 toutes formes de collecte de fonds confondues.
 - Défense des droits : Un premier dossier d'envergure porté par Parkinson Québec, celui des Pesticides.
 - Création d'une alliance avec des partenaires
 - Rédaction d'un mémoire
 - Dépôt du mémoire en commission parlementaire
 - Demandes de Parkinson Québec :
 - Reconnaissance de la maladie de Parkinson comme maladie professionnelle
 - Création d'un fonds d'indemnisation pour les victimes des pesticides
 - Recherche : Développement d'un partenariat avec le Réseau Parkinson Québec pour le développement d'un projet finançant de la recherche clinique
- Les membres de Parkinson Québec reçoivent favorablement le Rapport annuel d'activités 2019.

- 19.06 Présentation et réception des états financiers 2019 vérifiés
Paul F. Dupré invite Gérard Tardif, trésorier de Parkinson Québec, à présenter les états financiers 2019. M. Tardif en fait la lecture et apporte des explications. On affirme que la solidité du bilan va permettre à Parkinson Québec de faire face à la crise de la COVID-19. On anticipe aussi le dépôt d'un budget révisé, au Conseil d'administration, dans les semaines à venir.

Les membres reçoivent favorablement les états financiers 2019 vérifiés.

- 19.07 **Période de questions de l'Assemblée**
Le président d'Assemblée invite les personnes présentes à poser leurs questions et à émettre leurs commentaires.

Frais en lien avec le publipostage : Les frais engagés pour les publipostages ne font pas l'objet d'un poste budgétaire spécifique. Ils sont inclus dans les frais d'impression et postaux.

Frais de location : On explique la diminution de loyer par le fait que Parkinson Québec s'est engagé seulement pour un an avec le loyer du Bureau Cœur des Laurentides.

- 19.08 **Motion d'urgence**
Paul F. Dupré fait un retour sur l'historique du Conseil du regroupement des régions Parkinson Québec (CRRPQ). Il revient sur la demande formulée par les partenaires régionaux incorporés lors de l'Assemblée annuelle du 28 mars 2019 soit de reprendre le dialogue afin d'arriver à un consensus. Depuis, des projets rassembleurs ont été proposés : Liaison Parkinson et le dossier des Pesticides. Afin de se permettre de reprendre le dialogue, le conseil d'administration a confié à deux nouveaux administrateurs, Daniel Cauchon et Florent Durieux le mandat de proposer un processus de rapprochement. Le projet intitulé « PACTE : Personne Atteinte au Cœur de nos Tâches et de nos Efforts », a donc fait l'objet d'une approbation du CA de Parkinson Québec pour être présenté à ses membres.

M. Dupré invite messieurs Cauchon et Durieux à prendre la parole. Daniel Cauchon présente le document transmis précédemment et explique la démarche proposée :

Phase 1 : Regroupe les points 1 à 7 figurants dans le tableau. Un comité de pilotage sera créé. Ce comité regrouperait, en plus de messieurs Cauchon et Durieux, trois personnes issues des partenaires régionaux. Ce comité explorerait un projet de collaboration entre Parkinson Québec et les partenaires régionaux

incorporés. En ce sens, il développerait un plan stratégique convenant aux deux parties. L'objectif de la phase 1 est de présenter une nouvelle forme d'entente, le PACTE lors de l'Assemblée annuelle 2021.

Phase 2 : L'opérationnalisation du nouveau PACTE par les membres du CRRPO.
L'adoption d'une résolution découlant de ce processus de rapprochement est introduit.

Les membres sont invités à formuler leurs commentaires et à poser leurs questions.

Lyne Tremblay, administratrice de Parkinson Québec et administratrice de Parkinson Saguenay–Lac-Saint-Jean partage qu'il s'agit d'un projet emballant et que le souhait du CA de Parkinson Québec était de permettre à tous d'en discuter ensemble lors de l'Assemblée annuelle.

Des échanges ont lieu en lien avec ce projet.

Avant l'adoption de la résolution proposée, Jean Ménard demande une modification au libellé de celle-ci. À la troisième puce de la proposition, de modifier le mot « présidents » par « représentant ». Le point se lirait comme suit :

Demander aux membres votants à cette assemblée générale d'identifier officiellement et conjointement d'ici la fin du mois de mai 2020, trois (3) volontaires, parmi les représentants des Organismes Parkinson régionaux incorporés, désireux de se joindre au comité de pilotage à titre de membres et de représentants de ces mêmes Organismes;

Résolution 19.06 : Reprise de la collaboration entre les partenaires régionaux incorporés et Parkinson Québec

Daniel Cauchon lit la résolution proposée :

- Considérant l'évolution des défis auxquels nous faisons face, dans le but d'aider les personnes atteintes de la maladie de Parkinson;
- Considérant la volonté manifeste des représentants de Parkinson Québec et des Organismes Parkinson régionaux incorporés de reprendre le dialogue et les pourparlers, dans une perspective d'ouverture et de collaboration mutuelle, afin de nous adapter à ces défis, ensemble;
- Considérant également que les négociations entre Parkinson Québec et les Organismes Parkinson régionaux incorporés en vue de renouveler l'Accord de 2012 sont présentement à l'arrêt.
- Considérant que cette situation perdure depuis 2018, et qu'elle engendre un flou organisationnel et opérationnel;
- Considérant qu'un rapprochement est essentiel afin de permettre à chacune des parties de s'acquitter individuellement et conjointement de leurs missions et de leurs engagements envers les personnes vivant avec la maladie de Parkinson;

Proposition

Il est proposé :

- De former un comité de pilotage ayant pour mandat de proposer une démarche de rapprochement entre les parties ci-haut mentionnées;
- De proposer, messieurs Daniel Cauchon et Florent Durieux, membres de ce comité et représentants de Parkinson Québec;
- De demander aux membres votants à cette assemblée générale d'identifier officiellement et conjointement, d'ici la fin du mois de mai 2020, trois (3) volontaires, parmi les présidents et

représentants des Organismes Parkinson régionaux incorporés, désireux de se joindre au comité de pilotage à titre de membres et de représentants de ces mêmes Organismes;

- De permettre au comité de pilotage de s'adjoindre, selon les besoins, des personnes-ressources afin de l'aider dans la réalisation de son mandat;
- De mandater ce comité de pilotage à proposer, pour la prochaine assemblée annuelle de Parkinson Québec en 2021, un nouveau P.A.C.T.E, un pacte plaçant la personne atteinte de la maladie de Parkinson au cœur de nos tâches et efforts.

Sous la proposition de Jean Ménard, appuyée de Micheline Roberge, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les partenaires tiennent à préciser que cette résolution vise l'adoption de la proposition et non pas la stratégie. Il est convenu que la stratégie proposée sera analysée et travaillée par le comité de pilotage. Les partenaires régionaux sont prêts à compléter ce comité et font la proposition des membres représentants des régions incorporées. Il est donc convenu que le comité de pilotage sera composé de :

- Daniel Cauchon
- Florent Durieux
- Linda Bambonye
- Lyne Tremblay
- Jacques Huppertz

Paul F. Dupré propose une pause de 10 minutes.

19.09 **Nomination du vérificateur pour l'année financière 2020**

Gérard Tardif propose la reconduction de Jean-Philippe Simon et la firme Malette à titre de vérificateur pour l'année 2020.

Résolution 19.07 : Nomination du vérificateur pour l'année financière 2020

Sous la proposition de Linda Bambonye, appuyée de Claire Robert, il est résolu et adopté à l'unanimité de reconduire monsieur Jean-Philippe Simon et la firme Malette pour assumer le mandat de vérification pour l'année 2020

19.10 Modification au RA

Paul F. Dupré informe les membres que le CA a pris la décision de reporter la modification au Règlement administratif à une date ultérieure afin d'offrir au comité de pilotage toute la latitude possible pour en discuter. Il a été convenu au CA, en compagnie des trois représentants des régions, soit Lyne Tremblay, Gabriel Demers et Daniel Cauchon de donner ce mandat au comité de pilotage.

Aussi, en respect d'une saine gouvernance, on a informé l'assemblée que les membres votant ne pouvaient pas légalement soumettre des modifications et les approuver par la suite. Selon les bonnes pratiques et la loi, c'est la responsabilité des administrateurs d'un organisme, par la voie du CA de soumettre des modifications au Règlement administratif et d'en confier l'approbation aux membres votant.

De plus, selon le Règlement administratif article 10-c L'Assemblée annuelle reçoit le rapport annuel et les états financiers, désigne le vérificateur, élit les administrateurs et approuve les modifications au règlement administratif de l'Organisme.

Selon le Règlement administratif article 10-e : L'Assemblée peut, sans préavis, débattre de toute question, excluant la destitution d'un administrateur ou d'un membre ou la modification aux statuts et règlements, à la demande des deux tiers (2/3) des membres votant présents.

À la suite de la décision du CA de Parkinson Québec, les membres manifestent leur mécontentement de ne pas en avoir été informé plus tôt.

Des discussions découlent des argumentations de chacune des parties, soit Parkinson Québec et les partenaires régionaux incorporés. Il est porté à l'attention du président d'assemblée qu'en cas de litige, l'Accord de 2012 prévaut. Jacques Huppertz demande donc le vote afin de passer à l'approbation des modifications au Règlement administratif. Paul F. Dupré tient tout de même à préciser, avant d'aller au vote, que si cette demande est entérinée, Parkinson Québec et les partenaires régionaux incorporés seront officiellement en infraction face aux règlements d'une saine gouvernance pour les organismes à but non lucratif ainsi que face à l'Agence du revenu du Québec et du Canada.

On passe au vote

Abitibi-Témiscamingue : Favorable

Bas-St-Laurent : Défavorable

Outaouais : Favorable

Saguenay-Lac-Saint-Jean : Abstention

Estrie : Favorable

Mauricie.Centre-du-Québec : Favorable

Montréal-Laval : Abstention

Québec Chaudière-Appalaches : Abstention

Parkinson Québec : Défavorable

Favorable : 4

Défavorable : 2

Abstention : 3

La proposition est défaite puisque ce n'est pas le 2/3 des membres qui sont en faveur de la proposition.

19.11 Mode de gestion des listes

Des discussions ont lieu en lien avec la demande suivante :

Il est proposé que Parkinson Québec se dote d'une politique de confidentialité relativement aux données personnelles et que celle-ci stipule que toutes les données confidentielles (adresses, numéros de téléphone, courriels etc.) recueillies lors d'un programme ou d'un événement ne puissent servir ou être utilisées que dans le cadre dudit programme ou événement.

Paul F. Dupré prend la parole et informe les membres qu'il se trouve dans l'incapacité de poursuivre la rencontre. Il nomme Gérald Bouffard comme président d'assemblée et prie les membres de bien vouloir considérer ce départ comme étant sa démission à titre de président et d'administrateur de Parkinson Québec. Il quitte la rencontre à 20 h 45.

Gérald Bouffard propose de faire une pause de 15 minutes afin de permettre aux administrateurs de s'assurer de la bonne marche à suivre pour la suite de l'Assemblée.

Les administrateurs sont de retour à l'Assemblée à 9 h 05. À titre de vice-président, Gérald Bouffard reprend la suite de la rencontre et demande à l'Assemblée de proposer Nicole Charpentier à titre de présidente d'Assemblée pour la suite.

Résolution 19.08 : Désignation d'un président d'Assemblée

Sous la proposition de Jean Ménard, Appuyé par Linda Bambonye, il est résolu et adopté à l'unanimité de nommer Nicole Charpentier à titre de présidente d'Assemblée.

Madame Charpentier s'assure d'avoir le quorum avant de poursuivre à rencontre.

Vu l'heure tardive, Claire Robert demande d'ajourner l'Assemblée annuelle. Une date de reprise sera transmise aux membres à une date ultérieure.

Résolution 19.09 : Désignation d'une secrétaire d'Assemblée

Sous la proposition de Gérard Frenette, appuyée de Linda Bambonye, il est résolu et adopté à l'unanimité d'ajourner l'Assemblée annuelle à 21 h 13.

Rédigé : Josée Ouellette
Révisé : Nicole Charpentier et Gérard Bouffard

Approuvé par

Gérald Bouffard
Vice-président de Parkinson Québec

Josée Ouellette
Secrétaire d'assemblée

Le : _____/_____/_____

Liste des documents

- 19.03.01 Ordre du jour AA 20200326
- 19.04.01.01 Procès-verbal AA 20190328
- 19.04.01.02 Procès-verbal AA 20190620
- 19.05.01 Rapport annuel d'activités 2019
- 19.06.01 États financier 2019 vérifiés
- 19.12.01 Tableau des mises en nomination
- 19.12.02 Biographie des administrateurs